

Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal, chargé des Ecoles, donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de l'Inspection Académique de Meurthe et Moselle, du 29 Septembre 1979, reçue en mairie le 3 Octobre 1979, par laquelle Monsieur l'Inspecteur d'Académie informe la Commune de l'ouverture d'une 4ème classe à l'école maternelle J. Charcot, à compter du 1er Octobre 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- accepte l'ouverture d'une 4ème classe maternelle à J. CHARCOT, Z.A.C. LUDRES-SUD, à compter du 1er Octobre 1979,
- le mobilier et le matériel pédagogique nécessaires sont mis à la disposition de l'Education Nationale,
- regrette d'avoir été prévenu verbalement le vendredi 28 Septembre 1979 de l'ouverture de la 4ème classe le Lundi 1er Octobre 1979. Si la Commune n'avait pas fait l'effort de prévisions nécessaires dans l'achat du mobilier scolaire, l'ouverture de la 4ème classe n'aurait pas été possible.
- regrette que l'Inspection Académique de M. & M. n'ait pas respecté l'engagement pris lors d'une réunion de Mai 1979 d'ouvrir cette 4ème classe dès la rentrée scolaire du 13 Septembre 1979, le retard d'ouverture de la classe créant des perturbations psychologiques et pédagogiques pour les enfants.